



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/Action concertée 13.3 (Rev.COP15)

Français

Original : Anglais

ACTION CONCERTÉE POUR LA GIRAFE MASAI (*Giraffa tippelskirchi*), LA GIRAFE DU NORD (*Giraffa camelopardalis*), LA GIRAFE RÉTICULÉE (*Giraffa reticulata*) ET LA GIRAFE DU SUD (*Giraffa giraffa*)¹

Adoptée par la Conférence des Parties lors de sa 15^e réunion (Campo Grande, mars 2026)

Auteur de la proposition

Éthiopie

Espèce cible, taxon inférieur, population ou groupe de taxons ayant des besoins communs²

Classe : Mammalia

Ordre : Artiodactyla

Famille : Giraffidae

Genre, espèce :

Groupe de spécialistes des girafes et des okapis de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
(Équipe spéciale sur la taxonomie 2025 du Groupe de spécialistes des girafes et des okapis de la CSE de l'UICN)

Giraffa camelopardalis (Girafe du Nord)

Giraffa camelopardalis antiquorum

(girafe du Kordofan)

Girafe du Kordofan

Jirafa de Kordofán

Giraffa camelopardalis camelopardalis

(girafe de Nubie)

Girafe de Nubie

Jirafa nubiana

Liste rouge de l'UICN Taxonomie 2018
(Muller et al. 2018)

G. c. rothschildi
(girafe de Rothschild)*

G. c. antiquorum
(girafe du Kordofan)

G. c. camelopardalis
(girafe de Nubie)

Liste rouge de l'UICN Catégorie 2018
(en tant qu'espèce unique)

Quasi menacée
(Fennessy et al., 2018)

En danger critique d'extinction (Fennessy & Marais 2018)

En danger critique d'extinction (Wube et al. 2018)

¹ Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur.

² Le cas échéant, en tenant compte du fait que tous les besoins ne sont pas communs à l'ensemble des espèces, sous-espèces et États de l'aire de répartition.

Groupe de spécialistes des girafes et des okapis de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) (Équipe spéciale sur la taxonomie 2025 du Groupe de spécialistes des girafes et des okapis de la CSE de l'UICN)	Liste rouge de l'UICN Taxonomie 2018 (Muller et al. 2018)	Liste rouge de l'UICN Catégorie 2018 (en tant qu'espèce unique)
<i>Giraffa camelopardalis peralta</i> (girafe d'Afrique de l'Ouest) <i>Girafe d'Afrique de l'Ouest</i> <i>Jirafa nigeriana</i> <i>Giraffa giraffa</i> (girafe du Sud)	<i>G. c. peralta</i> (girafe d'Afrique de l'Ouest) <i>G. c. giraffa</i> (girafe du Sud)	Vulnérable (Fennessy et al. 2018a)
<i>Giraffa giraffa angolensis</i> (girafe d'Angola) <i>Girafe d'Angola</i> <i>Jirafa de Angola</i> <i>Giraffa giraffa giraffa</i> (girafe d'Afrique du Sud) <i>Girafe d'Afrique du Sud</i>	<i>Giraffa giraffa angolensis</i> (girafe d'Angola) <i>G. c. girafe</i> (girafe d'Afrique du Sud)	Préoccupation mineure (Marais et al. 2018) Non évalué
<i>Jirafa de Sudáfrica</i> <i>Giraffa reticulata</i> (Girafe réticulée) <i>Girafe réticulée</i> <i>Jirafa somali</i> Giraffa tippelskirchi (girafe Masaï) <i>Girafe Massaï</i> <i>Jirafa masai</i>	<i>G. c. reticulata</i> (Girafe réticulée) <i>G. c. thornicrofti</i> (girafe de Luangwa)	En danger (Muller et al. 2018) Vulnérable (Bercovitch et al. 2018)
<i>Giraffa tippelskirchi tippelskirchi</i> (girafe masaï) <i>sensu stricto</i> <i>Girafe Massaï</i> <i>Jirafa masai</i>	<i>G. c. tippelskirchi</i> (girafe Masaï)	En danger (Bolger et al. 2019)

*La révision taxonomique a intégré la girafe de Rothschild dans la girafe de Nubie (*G. c. camelopardalis*)

Couverture géographique

Les girafes sont les mammifères terrestres les plus grands du monde et demeurent largement répandues en Afrique australe et orientale, avec des populations isolées plus petites en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Les girafes habitent dix-huit pays africains et ont été réintroduites dans trois autres pays (Eswatini, Malawi et Rwanda). Des girafes ont été introduites dans des aires de répartition historiques et extralimites à travers l'ensemble du continent (voir Annexe 1). Les girafes ont disparu dans au moins sept pays (Burkina Faso, Érythrée, Guinée, Mali, Mauritanie, Nigéria et Sénégal). Les girafes se sont adaptées à une grande variété d'habitats, allant des paysages désertiques aux environnements de forêt et de savane. Cependant, beaucoup d'entre elles vivent dans des populations discontinues et fragmentées à travers l'Afrique subsaharienne (Muller et al. 2018).

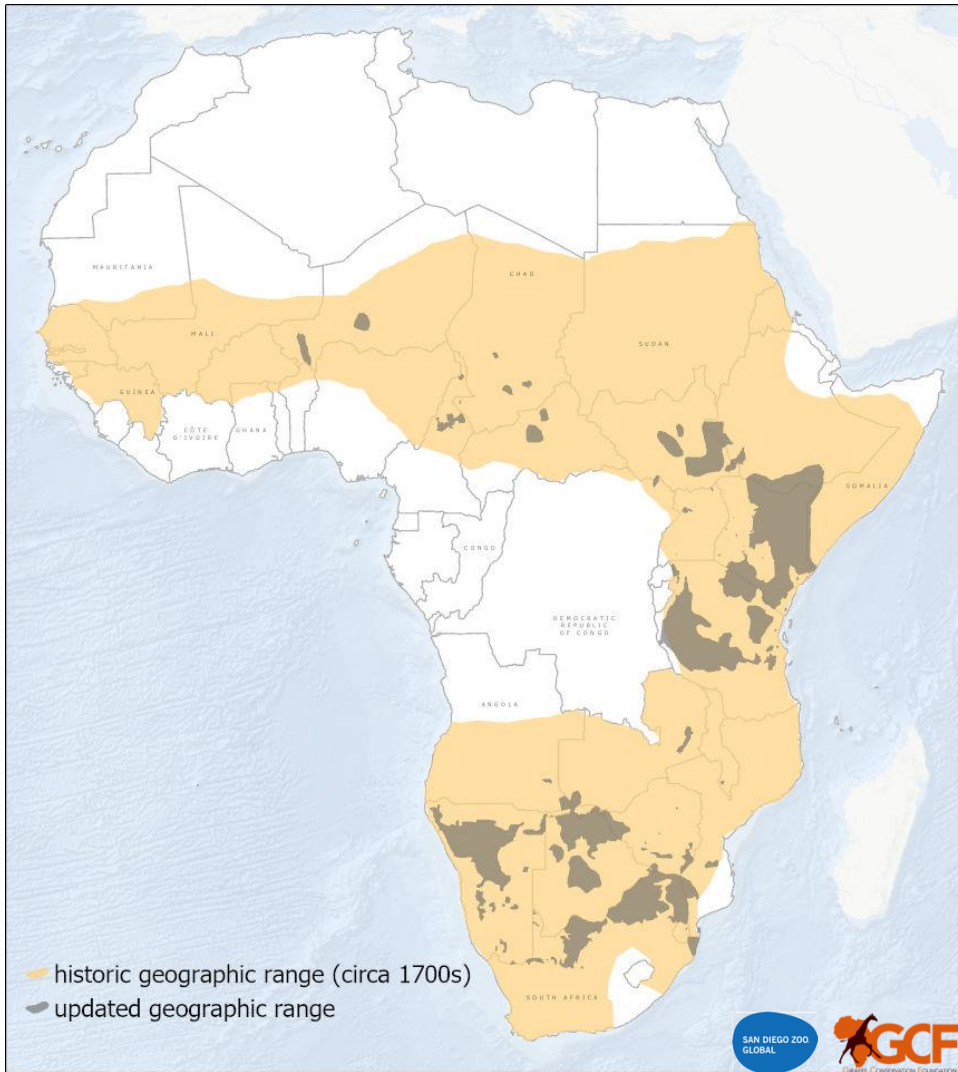


Figure 1: Aire de répartition historique et répartition récente connue des girafes (O'Connor et al. 2019).

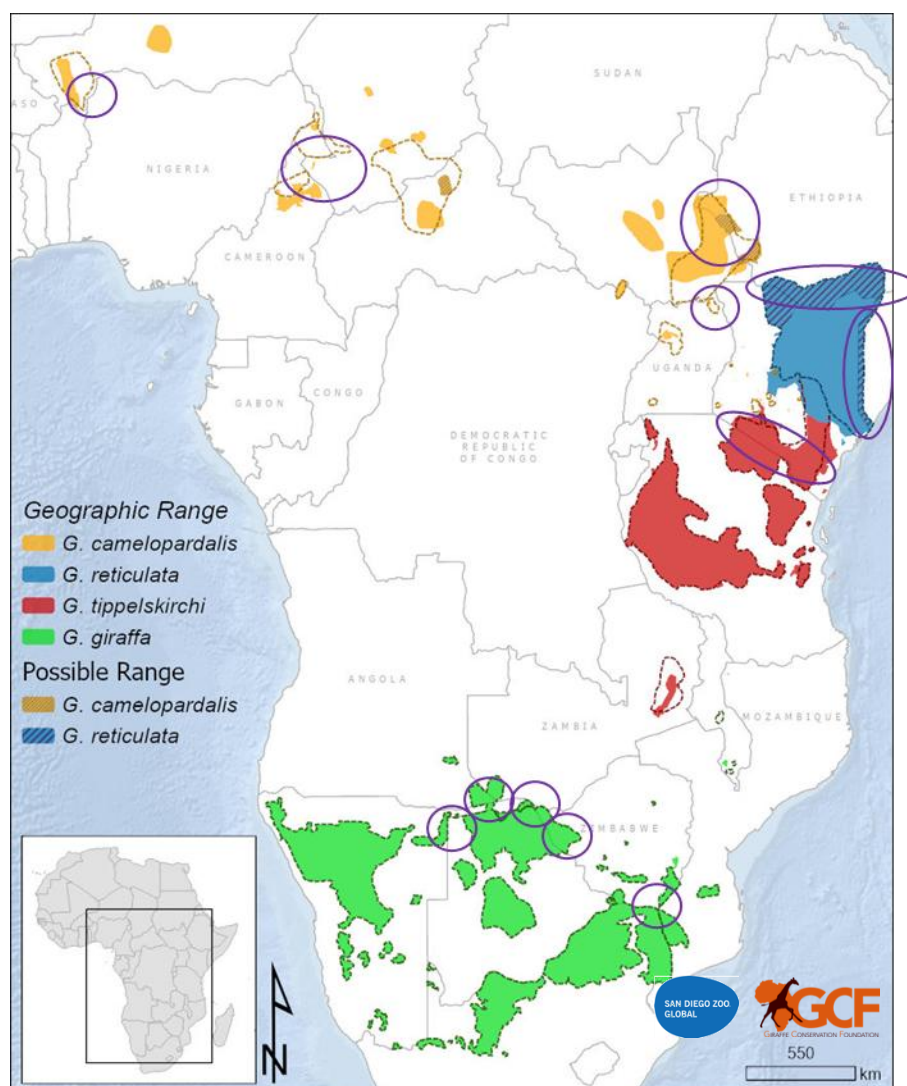


Figure 2: Répartition actuelle connue des girafes en Afrique, mettant en évidence les mouvements transfrontières potentiels (O'Connor et al. 2019)

Résumé des activités

Des structures organisationnelles et de gestion internationales visant à contrer les menaces sont essentielles pour améliorer l'état de conservation de la girafe. Les menaces potentielles auxquelles les girafes sont confrontées varient selon l'aire de répartition géographique, ce qui souligne la nécessité d'actions à l'échelle du continent africain, nationale et régionale, en fonction des besoins spécifiques de chaque espèce et sous-espèce. À cette fin, les cibles ci-après sont proposées pour examen par les Parties, sous réserve de la disponibilité des fonds :

1. Révision de la taxonomie pour orienter la conservation de la girafe et contribuer à l'élaboration d'une stratégie de conservation pour l'ensemble de l'Afrique, en consultation avec les États de l'aire de répartition, par l'organisation d'un atelier entre les représentants des États de l'aire de répartition et les parties prenantes concernées.
2. Élaboration de stratégies régionales/taxonomiques en consultation avec les États de l'aire de répartition par l'intermédiaire d'ateliers de collaboration parmi les États de l'aire de répartition et les parties prenantes concernées.
3. Élaboration par les États de l'aire de répartition de nouvelles stratégies nationales, en consultation avec les parties prenantes concernées, par le biais d'ateliers qui serviront de plateforme pour la constitution de groupes de travail nationaux.

4. Mise en œuvre et examen par les États de l'aire de répartition des stratégies nationales actuelles/existantes, en consultation avec les parties prenantes, par le soutien apporté aux groupes de travail/équipes spéciales établi(e)s.
5. Développement de lignes directrices sur le transfert des girafes à l'échelle continentale afin de fournir à chaque État de l'aire de répartition un cadre qu'il pourra adapter de manière à en faire un manuel de transfert spécifique au pays.
6. Mise à jour annuelle à l'échelle continentale de la science de la conservation et de la gestion des girafes pour partager les connaissances, faciliter le partage des données et produire des rapports qui devront être utilisés dans l'élaboration des politiques et l'amélioration des décisions relatives à la conservation. Cette mesure pourrait également contribuer à combler le manque de connaissances dans tous les États de l'aire de répartition.
7. Coopération avec le Groupe de spécialistes de la girafe et de l'okapi (GOSG) de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et contribution aux réévaluations de la Liste rouge mondiale pour assurer une collaboration à l'échelle africaine entre les États de l'aire de répartition.
8. Évaluation de la faisabilité de la création d'un fonds de conservation des girafes pour un financement durable afin d'assurer un soutien fiable aux initiatives pour la conservation des girafes.
9. Amélioration de la visibilité et de la sensibilisation à la conservation de la girafe à différents niveaux de gestion et dans la sphère publique.

Vision : Encourager l'investissement durable dans la conservation des girafes sur l'ensemble de leur aire de répartition au moyen de collaborations entre les gouvernements, les parties prenantes et les communautés dans le but de s'attaquer aux menaces qui pèsent sur les populations existantes, d'harmoniser les politiques, la recherche et la diffusion des connaissances, et de renforcer l'éducation et la sensibilisation aux niveaux local et mondial.

Il est essentiel de reconnaître les menaces qui pèsent sur les populations de girafes dans tous les États de l'aire de répartition et d'y faire face pour assurer le succès de toute initiative de conservation. Jusqu'ici, les menaces suivantes ont été identifiées dans certains ou tous les États de l'aire de répartition : développement des infrastructures (routes/chemins de fer/lignes électriques/pipelines, etc.), perte/fragmentation/dégradation de l'habitat (par les feux de brousse, les incursions de bétail, les empiètements illégaux par les humains et le bétail, le changement de la dynamique de l'élevage, notamment le passage des bovins aux chameaux/caprins), récolte et commerce illégaux (exemple : viande de brousse, peaux, queues), maladies (maladies de la peau, virus, etc.), troubles civils, changement climatique, croissance de la population humaine, facteurs socioculturels/médecine traditionnelle, manque de financement durable, manque de volonté politique, application insuffisante de la loi, conflit homme/girafe et manque de sensibilisation sur la conservation de la girafe et son statut.

Avantages associés

Les activités proposées dans le présent document entendent servir de catalyseur pour assurer une conservation efficace des girafes, mais aussi pour permettre aux Parties de collaborer en vue de la protection d'autres espèces présentes dans les mêmes États de l'aire de répartition.

Les ateliers nationaux, régionaux et nationaux supposeront une collaboration entre les États de l'aire de répartition, ainsi que les acteurs concernés non-Parties intéressés par l'investissement en faveur de la conservation efficace des girafes, ce qui se traduira par un bénéfice global pour toutes les espèces vulnérables ou menacées se trouvant dans l'aire de répartition de la girafe. Les ateliers permettront également de créer un réseau d'individus

engagés dans les différentes régions. Ce réseau sera d'une aide inestimable pour toute activité future ciblant les espèces migratrices dans la même aire de répartition et créera de fortes possibilités de synergies futures

Il convient de se concerter avec le Groupe de spécialistes de la girafe et de l'okapi de la CSE de l'UICN pour s'assurer que les ateliers organisés à l'échelle continentale, régionale et nationale contribuent aux réévaluations de la Liste rouge mondiale pour la girafe, et que tous les ateliers, ainsi que les rapports qui en découlent, sont étroitement alignés sur les activités mondiale.

Le tableau suivant décrit les espèces inscrites sur les listes de la CMS et les avantages potentiels d'une association aux efforts de conservation de la girafe

Espèces inscrites aux Annexes de la CMS	Pays
Lycaon	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, Niger, République-unie de Tanzanie, Soudan du Sud, Tchad, Zambie, Zimbabwe
Guépard	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Éthiopie, Kenya, Mozambique, Namibie, Niger, Ouganda, République-unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
Gazelle dame	Niger, Tchad
Gazelle dorcas	Niger, Tchad
Éléphant	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Cameroun, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-unie de Tanzanie, Rwanda, Somalie, Soudan du Sud, Tchad, Zambie, Zimbabwe
Zèbre de Grevy	Kenya, Éthiopie
Léopard	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Cameroun, eSwatini, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-unie de Tanzanie, Rwanda, Somalie, Tchad, Zambie, Zimbabwe
Lion	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Cameroun, eSwatini, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-unie de Tanzanie, Rwanda, Somalie, Tchad, Zambie, Zimbabwe
Gazelle à front roux	Éthiopie, Niger, Soudan du Sud, Tchad
Cobe à oreilles blanches	Éthiopie, Ouganda, Soudan du Sud

Calendrier

Cette action concertée identifie des calendriers individuels pour chaque activité, dont la mise en œuvre est prévue pendant la période de pré-session jusqu'à la COP15 et tout au long de la période intersessions suivante d'environ trois ans.

Relations avec d'autres actions de la CMS

Cette action concertée complète un certain nombre d'autres initiatives de la CMS. La conservation de la girafe, proie des grands carnivores, complète la mise en œuvre de l'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores africains. En raison du chevauchement des habitats avec les éléphants de savane, la préservation de l'habitat de la girafe s'inscrit également dans les objectifs du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et de l'Initiative Méga-faune sahélo-saharienne.

Priorité de conservation

Une révision taxonomique par l'Équipe spéciale sur la taxonomie du Groupe de spécialistes des girafes et des okapis de la CSE de l'UICN a été publiée en août 2025 et met en évidence le passage à quatre espèces et sept sous-espèces. Il s'agit d'un progrès significatif qui soutient les recherches approfondies menées au cours de la dernière décennie. La prochaine étape consistera pour le Groupe de spécialistes des girafes et des okapis de la CSE de l'UICN à entreprendre les évaluations de la Liste rouge pour chaque espèce de girafe, prévues pour 2025/26.

Les paragraphes suivants sont basés sur la taxonomie précédente et doivent être mis à jour pour intégrer la taxonomie actualisée des girafes :

Dans le cadre de la taxonomie précédente, la girafe (*Giraffa camelopardalis*) en tant qu'espèce unique a été évaluée comme Vulnérable selon le critère A2 en raison d'un déclin observé, passé (et en cours) de la population de 36 à 40 pour cent sur trois générations (30 ans, 1985-2015). Les facteurs à l'origine de cette diminution (niveaux d'exploitation, réduction de la zone d'occupation et de la qualité de l'habitat) persistent et peuvent ne pas être réversibles dans toute l'aire de répartition de l'espèce. Les meilleures estimations disponibles indiquent une population totale de 151 702 à 163 452 en 1985 (soit 106 191 à 114 416 individus matures) et de 111 000 girafes en 2019 (GCF 2019). Par le passé, l'espèce a été négligée en termes de recherche et de conservation, mais au cours des cinq dernières années, des progrès considérables ont été accomplis dans la compilation et la production d'une évaluation de la taille et de la répartition des populations de girafes par les membres du Groupe de spécialistes de la girafe et de l'okapi de la CSE de l'UICN, les États de l'aire de répartition et les ONG. Certaines populations de girafes sont stables ou en augmentation, tandis que d'autres sont en baisse, et chaque population est soumise à la pression de menaces spécifiques à son pays ou à sa région. De nombreuses populations de girafes sont dispersées et fragmentées avec des trajectoires de croissance et des menaces différentes, mais la tendance révèle une réduction globale importante du nombre d'individus leur aire de répartition en Afrique (Muller et al. 2018).

La girafe réticulée est inscrite sur la liste des espèces « En danger » selon le critère A en raison d'un taux de survie estimé à environ 56 pour cent au cours des 30 dernières années (trois générations). Cette diminution est très probablement attribuée à la destruction des habitats, à la détérioration de la qualité de l'habitat, et au braconnage ou à la mise à mort illégale. La girafe réticulée est présente uniquement dans le nord et l'est du Kenya et perdure probablement dans le sud de l'Éthiopie et dans le sud-ouest de la Somalie. Les populations restantes en Éthiopie sont estimées à 100 individus. Les chiffres relatifs à la Somalie sont inconnus, mais leur nombre serait faible, car la majeure partie de la population actuelle se trouverait au Kenya. D'après les données d'études aériennes disponibles, la population de girafes réticulées était estimée à 36 000 individus en 1983-1987 au Kenya. Les estimations les plus récentes (2011-2017) basées sur des données de relevés aériens estiment la population à 15 784 individus (dont 11 048 individus matures) (Muneza et al. 2018).

La girafe Masaï est inscrite sur la liste des espèces « En danger » selon le critère A2abd en raison d'une diminution estimée de 49-51 pour cent sur trois générations (30 ans). Ces estimations sont basées sur une série chronologique de données de vols de reconnaissance systématique (SRF) qui ont commencé à la fin des années 1970 (environ 38 ans) au Kenya et au milieu des années 1980 en République-unie de Tanzanie (environ 30 ans). Les estimations combinées pour le Kenya et la République-unie de Tanzanie au début de ces séries chronologiques sont de 69 000 à 71 000 girafes, et les estimations les plus récentes (réalisées en 2017) parlent de 35 000 individus. Les causes probables de la diminution sont la perte d'habitats et la chasse illégale (Bolger et al. 2019).

La girafe de Nubie est classée dans la catégorie des espèces « En danger critique » en raison d'une réduction de la population de 95 pour cent observée localement et déduit globalement sur 30 ans (trois générations). Cette diminution se limiterait à trois sous-populations, une dans l'ouest de l'Éthiopie et deux au Soudan du Sud. À la fin des années 1970, on comptait environ 9 038 girafes de Nubie dans le parc national de Boma, au Soudan du Sud, mais peu de données contemporaines sont disponibles pour les autres zones. Les estimations actuelles dans son aire de répartition limitée indiquent une population totale d'environ 650 individus, dont 455 girafes matures (Wube et al. 2018).

La girafe d'Afrique de l'Ouest est classée dans la catégorie « Vulnérable » selon le critère D1, car le nombre d'individus matures est inférieur à 1 000. La girafe d'Afrique de l'Ouest se limite principalement à une population en expansion dans le sud-est du Niger, car une nouvelle population a été établie dans la Réserve de biosphère de Gadabedji. Les estimations actuelles sur leur aire de répartition limitée varient, mais le dernier recensement a estimé à 638 le nombre de girafes présentes (DFC/PR 2018). Le nombre d'individus matures est estimé à environ 446 (soit 70 pour cent de la population). Les chiffres montrent une tendance à la hausse depuis le milieu des années 1990, période au cours de laquelle la population était à son plus bas niveau (49 individus seulement). Il s'agit d'une population cruciale de mégaherbivores d'Afrique qui nécessite un soutien en matière de conservation et de gestion (Fennessy et al. 2018).

La girafe de Rothschild est classée comme espèce « Quasi menacée » selon le critère D1, car le nombre d'individus matures est estimé à moins de 1 468 (sur une population totale d'environ 2 098 individus). Il existe dix-huit populations de girafe de Rothschild : quatre en Ouganda et quatorze au Kenya. Parmi ces populations, deux sont naturellement présentes (Parcs nationaux de Murchison Falls et de Kidepo Valley en Ouganda), l'une d'entre elles a été réintroduite dans son aire de répartition naturelle précédente (Ruko Conservancy) et les autres populations ont été introduites hors limites à des fins de conservation, notamment dans les parcs nationaux de Ruma et du lac Nakuru, à Soysambu Wildlife Conservancy et à la Mwea National Reserve. La taille de la population augmente dans l'ensemble, mais il existe peu ou pas de potentiel de dispersion entre les sites, dont certains sont clôturés, et la capacité d'expansion est limitée (Fennessy et al. 2018). Des analyses génétiques récentes ont révélé que la girafe de Rothschild est génétiquement identique à la girafe de Nubie (Fennessy et al. 2016; Winter et al. 2018).

La girafe du Kordofan est classée dans la catégorie des espèces « En danger critique » selon le critère A en raison d'une diminution de la population supérieure à 80 pour cent au cours des 30 dernières années (trois générations). Dans les années 1980 et 1990, leur nombre était estimé à plus de 13 704 (1 757 en République centrafricaine, environ 1 600 au Cameroun, 890 au Tchad, 419 en République démocratique du Congo et 9 038 au Soudan du Sud), bien que les données disponibles pour certaines régions de ces pays soient limitées. D'après les estimations actuelles sur leur aire de répartition limitée, on compte environ 2 000 individus, dont près de 1 400 sont probablement matures. La population actuelle est en diminution et la sous-espèce est menacée dans l'ensemble de son aire de répartition restante par la chasse

illégal, la destruction des habitats et le surpâturage. Les facteurs d'insécurité et les conflits civils affectent certaines sous-populations (Fennessy et Marais 2018).

La girafe de Thornicroft est une population isolée qui survit uniquement dans la vallée de Luangwa, dans l'est de la Zambie. Leur répartition restreinte s'accompagne d'une taille de population limitée. Dans les années 1960, leur nombre était estimé entre 300 et 500 individus, et les estimations actuelles situent leur nombre à environ 600 girafes, dont 420 individus matures. La population actuelle semble stable. Compte tenu de leur distribution limitée à un seul site, du petit nombre d'individus matures, de leur taux de reproduction relativement lent associé à un taux de mortalité néonatale élevé, et de la petite taille de leur population, cette sous-espèce de girafe est classée comme « Vulnérable » sur la base du critère D1 (Bercovitch et al. 2018). Des analyses génétiques récentes ont révélé que les girafes de Thornicroft sont génétiquement assimilées à des girafes Masai et peuvent être rattachées à ce groupe ou en devenir une sous-espèce (Fennessy et al. 2016; Winter et al. 2018).

La girafe d'Angola est classée dans la catégorie « Préoccupation mineure », car la population totale en Angola, au Botswana, en Namibie et au Zimbabwe est estimée à 17 750 individus, et son nombre a nettement augmenté au cours des 30 dernières années (trois générations). Cette estimation globale de la population pour l'ensemble de l'aire de répartition de la sous-espèce peut être prudente, car il pourrait encore exister des lacunes dans les données (Marais et al. 2018; GCF 2019).

La girafe d'Afrique du Sud est la seule sous-espèce qui n'a pas encore été officiellement évaluée par la Liste rouge de l'UICN, mais sa population est estimée à 37 000 individus (GCF 2019) ; les estimations les plus récentes portent ce chiffre à 53 174 individus (GCF 2025) et la réussite de l'Afrique du Sud en matière de conservation et de gestion de cette sous-espèce est reconnue.

Toute initiative de conservation sera probablement couronnée de succès si elle s'accompagne de la coopération aux niveaux africain, régional et national, ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action spécifiques à chaque niveau afin d'empêcher une nouvelle diminution des populations de girafes.

Étant donné que les girafes ont été inscrites à l'Annexe II de la CMS suite à la proposition du Gouvernement angolais à la 12^e réunion de la COP, la mise en œuvre des stratégies et plans d'action existants et l'élaboration de nouveaux plans d'action aux niveaux africain, régional et national se feront conformément à la Résolution 12.28.

Pertinence

Voici ci-dessous un aperçu du statut de protection national de la girafe dans chaque État de l'aire de répartition :

Angola : Les girafes ont droit à une protection totale en vertu du décret exécutif combiné 37/99 du 27 janvier 1999 (Gouvernement de l'Angola 1999) émis par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural et le ministère des Finances. Ce décret a été approuvé pour constituer une liste à jour des espèces (dont la girafe) dont la chasse est interdite

Botswana : Les girafes ont été classées comme « animal protégé » en vertu de la section 17 de la loi sur la conservation de la faune et de la flore sauvages et les parcs nationaux de 1992. Cette loi autorise la chasse et la capture des girafes dans certaines circonstances et sous réserve de la délivrance d'un permis par le directeur du Département de la faune sauvage et des parcs nationaux (DWNP), dans les zones de gestion de la faune). À partir de janvier 2014, une nouvelle législation plus sévère en matière de chasse a été adoptée et interdit la chasse d'animaux protégés, dont les girafes.

Cameroun : La girafe est classée parmi les espèces de la classe A en vertu de la loi 94/01 de 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche. Les espèces de la classe A comprennent des espèces rares ou menacées qui bénéficient d'une protection totale et qui, par conséquent, ne peuvent être chassées.

République centrafricaine : En vertu de l'article 27 de l'Ordonnance n° 84/045 portant protection de la faune sauvage et réglementant l'exercice de la chasse en République Centrafricaine), la chasse, la capture et/ou la collecte de tout individu énuméré à la liste A de l'Ordonnance, dont la girafe, sont formellement interdites.

Tchad : En vertu de l'article 25 de l'Ordonnance n° 002/PR/88 sur la conservation de la faune sauvage, les girafes sont classées en tant qu'espèce de catégorie A. Les espèces de catégorie A bénéficient d'une protection totale et, par conséquent, ne peuvent être chassées.

République démocratique du Congo : Les girafes sont classées par l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) comme faisant partie des espèces rares ou menacées qui bénéficient d'une protection totale et qui ne peuvent être tuées.

eSwatini : La girafe est classée en tant que « gibier royal » à l'Annexe II de la loi de 1991 sur le gibier (amendement), une loi modifiant la loi sur le gibier de 1953 et prévoyant les questions s'y rapportant. Nul ne peut chasser, essayer de chasser ou s'offrir un trophée de gibier royal sans un permis valide délivré conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi sur le gibier.

Éthiopie : En vertu de l'article 24 du règlement n° 163/2008 du Conseil des ministres sur la valorisation, la conservation et l'utilisation de la faune sauvage, personne n'est autorisé à chasser les espèces énumérées au Tableau 10 du règlement, notamment la girafe, sauf si un permis de chasse spécial a été délivré conformément à l'article 22 du règlement.

Kenya : La girafe de Nubie et la girafe de Rothschild bénéficient d'une protection totale en vertu de la Loi sur la conservation et la gestion de la faune sauvage de 2013. Bien que la girafe Masai et la girafe réticulée ne bénéficient d'aucune protection spéciale au Kenya, la chasse au gros gibier est interdite dans le pays depuis 1977.

Malawi : La loi sur le gibier (n° 26 de 1953) est la principale loi régissant la préservation, le contrôle et le commerce du gros gibier. Les girafes ne bénéficient pas d'une protection particulière en vertu de cette loi, mais la chasse légale est interdite.

Mozambique : Les girafes sont protégées en vertu de la loi sur les forêts et la faune sauvage (loi n° 10/99) et le règlement de la loi sur les forêts et la faune sauvage (décret n° 12/2002). Les girafes sont citées à l'Annexe 2 du règlement comme étant une espèce protégée qui ne peut être chassée. Elles font partie des huit mammifères répertoriés sur la Liste rouge nationale du Mozambique comme étant disparues ou en danger de disparition (MICOA 2009).

Namibie : La girafe est l'une des dix espèces classifiées par le ministère de l'Environnement et du Tourisme (MET) comme bénéficiant d'une protection spéciale en vertu de l'Annexe 3 de l'Ordonnance n° 4 de 1975 sur la conservation de la nature (Gouvernement de Namibie 1975). Cette classification ne limite pas la chasse à la girafe, mais implique l'obligation d'obtenir un permis de chasse spécifique du Gouvernement namibien avant d'accorder une licence.

Niger : La girafe d'Afrique de l'Ouest est entièrement protégée en vertu de la loi n° 98-07 du 29 avril 1998 fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune et ne peut dès lors pas être chassée.

Rwanda : La girafe est classée par l'Autorité de gestion de l'environnement du Rwanda comme étant une espèce protégée dont la chasse est interdite en vertu de la Politique du Rwanda relative à la faune sauvage (2013).

Somalie : Les girafes ne bénéficient pas d'une protection particulière en République fédérale de Somalie, mais la chasse légale est approuvée.

Afrique du Sud : Les girafes ne bénéficient pas d'une protection à l'échelle nationale mais leur utilisation est réglementée par un système de permis. À l'échelon inférieur, notamment la loi n° 7 de 2003 du Limpopo sur la gestion environnementale, la girafe est protégée en vertu de l'annexe 3.

Soudan du Sud : En vertu du chapitre 5 de l'article 25 de la loi sur la conservation de la faune et de la flore sauvages et les parcs nationaux de 2003, personne n'est autorisé à chasser ou capturer les animaux énumérés à l'Annexe 1 de la loi, y compris la girafe.

Ouganda : Les girafes sont protégées en vertu de la loi de 1959 sur le gibier (conservation et contrôle) (chapitre 198). La girafe est répertoriée à la Partie A de l'Annexe I de la loi comme étant un animal qui ne peut être chassé ou capturé en Ouganda.

République-unie de Tanzanie : Les girafes sont protégées en vertu de la loi n° 5 de 2009 sur la conservation de la faune sauvage. La loi interdit de chasser, d'abattre, de capturer ou de blesser des girafes sous peine de sanctions pouvant aller d'une amende à l'emprisonnement.

Zambie : L'Autorité zambienne de la faune sauvage (ZAWA) a pour mandat, en vertu de la loi zambienne n° 12 de 1998 relative aux espèces sauvages, de gérer et de conserver la faune sauvage de Zambie et, conformément à cette même loi, la chasse à la girafe en Zambie est illégale.

Zimbabwe : Le cadre politique et juridique relatif à la conservation de la girafe au Zimbabwe est constitué par : la loi sur les parcs et les espèces sauvages, chapitre 20:14, telle que modifiée en 2024 ; la loi sur la gestion de l'environnement, chapitre 20:27 ; la loi forestière, chapitre 19:05 ; le texte réglementaire n° 362 de 1990 ; le texte réglementaire n° 76 de 1998 ; le texte réglementaire n° 26 de 1998.

Le public est généralement peu informé du classement de la girafe au rang des espèces vulnérables dans certains parties de la région de l'Afrique. Toute initiative de conservation aura probablement plus de chances de réussir si elle s'accompagne d'une coopération aux niveaux africain, régional et national à travers les États de l'aire de répartition. En outre, il existe d'importantes lacunes dans les connaissances sur la population et la distribution de la girafe, ainsi que sur l'utilisation de l'habitat et l'écologie comportementale dans les États de l'aire de répartition. Par conséquent, la girafe devrait bénéficier grandement des structures de gestion coordonnées à l'échelle africaine, régionale et nationale, qui permettent de mieux comprendre la population et la répartition des girafes et stimulent une protection totale dans tous les États de l'aire de répartition.

Absence de meilleures voies de recours

L'organisation de la première réunion d'experts sur les girafes a permis une collaboration efficace entre de nombreux représentants d'États de l'aire de répartition et des parties prenantes investies. À la suite de ces discussions, la gestion collaborative des populations transfrontalières a été identifiée comme étant un aspect essentiel pour le succès global des initiatives de conservation des girafes. Cette réunion a mis en lumière l'importance de la collaboration et de l'engagement à l'échelle nationale et continentale. La GCF a mis au point un cadre stratégique à l'échelle du continent africain, qui pourrait constituer un outil précieux

pour l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action continentaux (Annexe 2). En outre, les stratégies nationales existantes renforcent non seulement l'intérêt pour le développement de stratégies à l'échelle continentale, régionale et nationale, mais fournissent également des exemples efficaces pour l'élaboration de stratégies supplémentaires.

Cette réunion a aussi mis en évidence la nécessité d'accroître la collecte et le partage des données et de mettre au point un moyen de financement durable. Un réseau efficace – par la mise en place d'une base de données continentale sur les girafes similaire à la base de données sur les éléphants d'Afrique – permettra à chaque État de l'aire de répartition et aux parties prenantes d'accéder à des informations précieuses qui orientent et éclairent les mesures de conservation efficaces des girafes. En outre, la constitution d'un Fonds durable pour les girafes pourrait permettre de surmonter l'un des plus grands obstacles auxquels sont confrontées toutes les initiatives de conservation : un financement insuffisant et imprévisible.

Préparation et faisabilité

Le Gouvernement angolais, avec le soutien de la GCF, a déjà pris les devants en proposant l'inscription de la girafe à l'Annexe II de la CMS. Dans le cadre du processus d'Action concertée de la CMS, de nombreux États de l'aire de répartition se sont engagés à soutenir la mise en œuvre des initiatives de conservation des girafes énoncées dans le présent document.

Certains États de l'aire de répartition ont fait part d'une préoccupation au sujet de cette action concertée, car toutes les activités ne s'appliquent pas à l'ensemble des espèces ou sous-espèces. En outre, l'Afrique du Sud a formulé une réserve concernant l'inscription de la girafe sur la liste de l'annexe II de la CMS et l'Afrique du Sud, le Mozambique, la Tanzanie, le Zimbabwe et des États de l'aire de répartition non-Parties ont formulé une réserve concernant l'inscription de la girafe sur la liste de l'annexe II de la CITES.

À l'heure actuelle, presque tous les États de l'aire de répartition ont mis en place un programme de surveillance des populations de girafes. L'Action concertée de la CMS en faveur de la girafe identifie la nécessité d'accroître la coordination et la collaboration transfrontalières entre les États de l'aire de répartition, ce qui permettra la collecte de données complémentaires, le partage de données et le suivi de l'évolution des populations de girafes à l'échelle continentale, régionale et nationale. Certains pays ont mis en place des stratégies nationales (République démocratique du Congo, Kenya, Niger), et elles sont en cours d'élaboration dans d'autres États (Ouganda et République-unie de Tanzanie). Ces pays peuvent fournir des orientations et une motivation non seulement pour le développement d'autres stratégies nationales dans les États de l'aire de répartition, mais aussi pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies régionales et continentales plus vastes.

Cette première réunion d'experts sur les girafes a également mis en évidence la nécessité de nommer des représentants des États de l'aire de répartition pour prendre en charge les initiatives de conservation des girafes et collaborer avec d'autres parties prenantes clés telles que le GOSG de la CSE de l'UICN, le SDZG et la GCF afin de garantir la mise en œuvre des objectifs définis et des activités énoncés dans le présent document.

Probabilité de réussite

Cette première réunion d'experts sur les girafes a mis au point un plan d'action concerté en faveur des girafes et a facilité la création d'un réseau d'États de l'aire de répartition et d'intervenants déterminés à appuyer et à mettre en œuvre les objectifs et activités décrits dans le présent document. La mise en œuvre des stratégies nationales existantes encouragera d'autres pays déjà intéressés par l'élaboration de stratégies nationales, régionales et africaines. La clé du succès réside dans la création d'un moyen de financement

durable. Il est également vital d'investir dans l'accroissement de l'intérêt et de la sensibilisation des gouvernements, des médias et du grand public à la conservation de la girafe. Avec la coopération des États de l'aire de répartition et des parties prenantes, il existe une base très solide sur laquelle les États de l'aire de répartition peuvent s'appuyer pour mettre en œuvre les activités identifiées au cours de cette rencontre.

Il existe de nombreuses lacunes dans nos connaissances actuelles sur le statut et la science de la conservation des girafes. Une collaboration accrue entre les États de l'aire de répartition et la facilitation de la collecte et du partage des données par la création d'une base de données sur les girafes amélioreront la mise en œuvre effective des stratégies de conservation des girafes à tous les niveaux.

Ampleur de l'impact potentiel

La nouvelle taxonomie des girafes classe la girafe du Nord dans la catégorie « Quasi menacée », deux de ses sous-espèces (la girafe du Kordofan et la girafe de Nubie) dans la catégorie « En danger critique d'extinction », et la troisième, la girafe d'Afrique de l'Ouest, dans la catégorie « Vulnérable ». La girafe du Sud n'est que partiellement évaluée, la sous-espèce de la girafe d'Angola étant inscrite dans la catégorie « préoccupation mineure », tandis que la girafe sud-africaine n'a pas encore été évaluée. La girafe réticulée est inscrite comme « en danger » et les deux sous-espèces de la girafe Masaï, la girafe de Luangwa et la girafe Masaï, sont respectivement inscrites comme « vulnérable » et « en danger ». Un certain nombre d'espèces menacées inscrites aux Annexes de la CMS bénéficieraient directement des initiatives mises en place pour la conservation de la girafe.

Une mise en œuvre réussie pourrait entraîner :

- L'amélioration du statut de protection juridique, de la qualité et de la surveillance des données, des stratégies africaines, régionales et nationales pour la conservation des girafes, et de la sensibilisation générale.
- Des avantages sur le plan scientifique grâce à une diffusion accrue des données et d'informations : amélioration de la communication, élargissement du réseau de recherche, partage accru des connaissances et des techniques, outre la fourniture de possibilités substantielles d'action complémentaire pour les espèces menacées inscrites à la CMS qui partagent leurs aires de répartition avec la girafe.
- Une augmentation de la volonté et des ressources politiques combinée à un rehaussement du profil et de l'engagement des États de l'aire de répartition, et un accès facilité au financement durable dans la mesure où l'espèce occupe une place plus importante dans les programmes gouvernementaux.
- Un avenir plus certain, car un effort concerté dans l'aire de répartition de l'espèce pourrait entraîner une suspension de la diminution des populations et favoriser le rétablissement de l'espèce sur le long terme.

Rapport coût-efficacité

Les coûts prévus sont décrits dans le tableau ci-dessus. Les États de l'aire de répartition et les parties prenantes ont également identifié la nécessité de mettre en place un mécanisme de financement durable qui sera essentiel à la mise en œuvre des initiatives de conservation des girafes à l'avenir.

Consultations planifiées/entreprises

Cette action concertée constitue un renouvellement de l'action concertée existante pour la girafe, proposée à l'origine par les Parties suivantes : Cameroun, Tchad, Éthiopie, Kenya,

Niger, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe. D'autres consultations sont prévues pendant la période précédant la COP15. L'un des principaux objectifs de cette action renouvelée est de l'aligner avec la taxonomie Girafe mise à jour, en vue de son adoption potentielle lors de la COP15.

Activités et résultats attendus¹

Activité	Produits / Résultats	Calendrier	Responsable(s)	Financement
<ul style="list-style-type: none"> - Révision et consensus sur la taxonomie afin d'orienter la conservation des girafes et de contribuer à la stratégie à l'échelle de l'Afrique - Organiser un atelier consultatif incluant tous les représentants des États de l'aire de répartition et les parties prenantes concernées (voir Annexe 2 pour le cadre de conservation de la girafe à l'échelle de l'Afrique, qui a été revu et approuvé par les auteurs proposant cette action concertée) 	Une stratégie de conservation de la girafe à l'échelle africaine, élaborée en collaboration avec les États de l'aire de répartition, sur la base du cadre stratégique de 2016.	2026-2029	États de l'aire de répartition Secrétariat de la CMS	CMS Donateurs internationaux États de l'aire de répartition ONG
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers consultatifs incluant tous les représentants des États de l'aire de répartition ainsi que les parties prenantes concernées 	Stratégies de conservation des girafes spécifiques aux régions et aux taxons, formulées en partenariat avec les États de l'aire de répartition.	2026-2029	États de l'aire de répartition Secrétariat de la CMS	CMS Donateurs internationaux États de l'aire de répartition
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers consultatifs comprenant des représentants nationaux et des parties prenantes 	De nouvelles stratégies nationales de conservation des girafes ont été mises en place en consultation avec les États de l'aire de répartition.	2026-2029	États de l'aire de répartition CMS	ONG Donateurs internationaux États de l'aire de répartition
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions annuelles du groupe de travail national afin d'examiner et d'évaluer les stratégies - Réviser la stratégie nationale et la mettre à jour tous les 5 ans - Développer une base de données internationale en ligne dédiée aux girafes (G.I.D.) - Désigner un représentant spécifique dédié à la girafe pour chaque pays - Réaliser des enquêtes sur l'ensemble de l'aire de répartition afin de donner la priorité aux domaines où des lacunes de connaissances ont été identifiées, de standardiser les méthodologies, de combler les lacunes en matière de données et d'établir une cohérence - Meilleure compréhension des mouvements/corridors et de l'utilisation de l'habitat afin d'orienter l'utilisation des terres/la protection des corridors/le développement des infrastructures - Inclusion des moyens de subsistance des communautés ainsi que de l'éducation et de la 	Les stratégies nationales existantes en matière de conservation des girafes sont activement mises en œuvre en coordination avec les États de l'aire de répartition.	2026-2029	États de l'aire de répartition/ONG	ONG Donateurs internationaux États de l'aire de répartition ONG

¹ S'il y a lieu, en notant que les besoins ne sont pas toujours les mêmes pour les espèces, les sous-espèces et les États de l'aire de répartition.

Activité	Produits / Résultats	Calendrier	Responsable(s)	Financement
sensibilisation à la coexistence et à la gestion des conflits - Rassembler et harmoniser les protocoles existants relatifs au transfert des girafes - Partage et examen par les États de l'aire de répartition et les partenaires pour obtenir des contributions	Élaboration et diffusion de lignes directrices normalisées pour le transfert de girafes à l'échelle de l'Afrique.	2026-2029	États de l'aire de répartition Fonds vert pour le climat (FVC)/ GOSG CSE UICN Secrétariat de la CMS	États de l'aire de répartition Fonds vert pour le climat (FVC)
- Rassembler les rapports annuels sur la science et la gestion de la conservation des girafes - Synthétiser les rapports pour les décisions politiques - Accueillir un forum sur la science et la gestion de la conservation des girafes, uniquement sur invitation	Publication et partage de mises à jour continentales semestrielles sur la science de la conservation des girafes et les pratiques de gestion.	2026-2029	États de l'aire de répartition SDZG/Smithsonian/ Senckenberg/Fonds vert pour le climat (FVC)	Donateurs internationaux États de l'aire de répartition ONG
- Collaboration avec le Groupe de travail sur la survie des girafes (GOSG) de la CSE de l'UICN, et fourniture d'informations scientifiques pour soutenir la réévaluation des girafes	Contributions aux réévaluations du GOSG de la CSE de l'UICN et de la Liste rouge mondiale des girafes.	2026-2029	CMS États de l'aire de répartition CMS	En nature
- Réaliser une étude de faisabilité et identifier les partenaires possibles - Contact avec le Fonds pour l'Éléphant d'Afrique à des fins d'orientation	Évaluation et documentation de la faisabilité d'un fonds de conservation durable pour les girafes.	2026-2029 -	GOSG de la CSE de l'UICN Secrétariat de la CMS États de l'aire de répartition	Donateurs internationaux
- Faciliter l'intégration de la conservation des girafes dans les programmes éducatifs à tous les niveaux - Évaluer la politique/la législation de chaque État de l'aire de répartition pour la girafe ; promouvoir l'inscription de la girafe dans les États de l'aire de répartition concernés - Promouvoir la girafe lors des journées internationales importantes, telles que la Journée mondiale de la girafe et la Journée mondiale de la vie sauvage	Amélioration de la visibilité et de la sensibilisation concernant la conservation des girafes à tous les niveaux de gestion ainsi qu'auprès du grand public.	2026-2029	ONG États de l'aire de répartition ONG	États de l'aire de répartition Donateurs internationaux ONG

*Afrique de l'Est (Kenya, Tanzanie, Éthiopie, Somalie, Ouganda, Rwanda, Soudan du Sud) - Afrique centrale (République centrafricaine, Tchad, Cameroun, République démocratique du Congo) - Afrique de l'Ouest (Niger, *Sénégal, *Nigéria) - Afrique australe (Afrique du Sud, Namibie, Eswatini, Zimbabwe, Zambie, Malawi, Mozambique, Botswana, Angola)

ANNEXE 1

Tableau des pays avec des populations de girafes éteintes et existantes au cours des 100 dernières années.

Pays	État de l'aire de répartition naturelle	Partie à la CMS	Remarques
Angola	Oui	Oui	Naturelle – girafe d'Angola, girafe d'Afrique du Sud
Botswana	Oui*	Non	Naturelle – girafe d'Afrique du Sud, girafe d'Angola Introduite – girafe d'Afrique du Sud, girafe d'Angola
Burkina Faso	Éteinte	Oui	Naturelle – girafe d'Afrique de l'Ouest
Cameroun	Oui	Oui	Naturelle -- girafe du Kordofan
République centrafricaine	Oui	Non	Naturelle -- girafe du Kordofan
Tchad	Oui	Oui	Naturelle -- girafe du Kordofan
République démocratique du Congo	Oui*	Oui	Naturelle -- girafe du Kordofan Introduite – girafe d'Angola, girafe d'Afrique du Sud
eSwatini	Non*	Oui	Introduite – girafe d'Afrique du Sud, girafe d'Angola
Érythrée	Éteinte	Oui	Naturelle -- girafe de Nubie
Éthiopie	Oui	Oui	Naturelle -- girafe de Nubie, girafe réticulée
Guinée	Éteinte		Naturelle – girafe d'Afrique de l'Ouest
Kenya	Oui	Oui	Naturelle – girafe de Nubie/de Rothschild, girafe réticulée, girafe Masaï
Malawi	Oui*	Oui	Naturelle – girafe d'Afrique du Sud (éteinte) ; girafe de Thornicroft (vagabonde) Introduite – girafe d'Afrique du Sud
Mali	Éteinte	Oui	Naturelle – girafe d'Afrique de l'Ouest
Mauritanie	Éteinte	Oui	Naturelle – girafe d'Afrique de l'Ouest
Mozambique	Oui*	Oui	Naturelle – girafe d'Afrique du Sud Introduite – girafe d'Afrique du Sud
Namibie	Oui	Non	Naturelle – girafe d'Afrique du Sud, girafe d'Angola

Pays	État de l'aire de répartition naturelle	Partie à la CMS	Remarques
Niger	Oui	Oui	Naturelle – girafe d'Afrique de l'Ouest
Nigéria	Éteinte	Oui	Naturelle – girafe d'Afrique de l'Ouest (éteinte) Introduite – girafe d'Angola
Rwanda	Non*	Oui	Introduite-- Masaï
Sénégal	Éteinte	Oui	Naturelle – girafe d'Afrique de l'Ouest (éteinte) Introduite – girafe d'Afrique du Sud
Somalie	Oui	Oui	Naturel -- girafe réticulée
Afrique du Sud	Oui*	Oui	Naturelle – girafe d'Afrique du Sud Introduite – girafe d'Angola
Soudan du Sud	Oui	Non	Naturelle -- girafe de Nubie, girafe du Kordofan
Ouganda	Oui	Oui	Naturelle – girafe de Nubie/de Rothschild
République-unie de Tanzanie	Oui	Oui	Naturelle – girafe Masaï
Zambie	Oui*	Non	Naturel – girafe de Thornicroft, girafe d'Angola Introduite – girafe d'Afrique du Sud
Zimbabwe	Oui	Oui	Naturelle – girafe d'Angola, girafe d'Afrique du Sud

Remarque. Un astérisque (*) indique les pays où des populations de girafes ont été introduites.



Cadre stratégique pour la conservation de la girafe en Afrique : Feuille de route

Août 2016

Contexte

Les trois premières conférences consacrées à la girafe « à l'état sauvage » – Giraffe Indaba I, II et III – ont été organisées conjointement par la Fondation pour la conservation de la girafe (GCF) et le Groupe de spécialistes de la girafe et de l'okapi (GOSG) de l'UICN en Namibie (2011), au Kenya (2013) et en Afrique du Sud (2015). L'idée d'élaborer un cadre stratégique pour la conservation de la girafe en Afrique est née des débats tenus lors de la conférence *Giraffe Indaba I* et des discussions ultérieures avec les partenaires de conservation de la girafe dans le monde.

Le présent cadre stratégique a été élaboré en tant que « feuille de route » pour guider les activités de conservation de la girafe en Afrique et, éventuellement, pour orienter l'élaboration de nouveaux plans nationaux ou spécifiques à des (sous-)espèces et/ou d'une stratégie de conservation de la girafe à l'échelle continentale. Ce cadre stratégique résume les expériences partagées et les réflexions collectives, les lacunes perçues dans la conservation et la gestion actuelles de la girafe, tant sur le plan géographique qu'en termes de connaissances actuelles sur leur statut, leur répartition, leur taxonomie, leur écologie et d'autres aspects de la science et de la gestion de la girafe. Enfin, le présent cadre stratégique décrit les domaines prioritaires de conservation et propose des activités pour aborder ces questions. Ces activités proposées pourraient servir de Feuille de route pour la conservation de la girafe par le GOSG de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN, la GCF, les partenaires de conservation, les zoos, le secteur privé et, surtout, les gouvernements et les populations africaines, qui côtoient la girafe à l'état sauvage et interagissent avec elle.

Vision

Un cadre stratégique pour la conservation et la gestion de la girafe en Afrique qui guide l'élaboration de stratégies et plans d'action nationaux et pour les (sous-)espèces, ainsi que leur mise en œuvre ultérieure.

Statut actuel de la girafe : Aperçu

Statut taxonomique

Un certain nombre de classifications taxonomiques de la girafe ont été proposées au cours des cinquante dernières années (Ciofolo et Pendu 2014, Groves et Grubb 2011, Grubb 2005, East 1999, Kingdon 1997, Dagg et Foster 1982, Ansell 1972). Il subsiste toutefois des incertitudes quant aux limites géographiques et taxonomiques des (sous-)espèces décrites. De plus, des recherches récentes en génétique laissent entendre que plusieurs (sous-)espèces peuvent même être rattachées à des espèces distinctes (Brown *et al.* 2007 ; Hassanin *et al.* 2007). Plus récemment, un échantillonnage complet de l'ADN de toutes les principales populations a été entrepris dans l'aire de répartition actuelle de la girafe. L'analyse révèle qu'il existe quatre espèces de girafes et cinq sous-espèces (Fennessy *et al.* 2016). Il a également été observé que la girafe de Thornicroft est génétiquement identique à la girafe Masaï, que la girafe de Rothschild est génétiquement identique à la girafe de Nubie, et que la girafe d'Angola est semblable à la girafe d'Afrique du Sud (Fennessy *et al.* 2016 ; Bock *et al.* 2014 ; Fennessy *et al.* 2013).

- La girafe Masaï *Giraffa tippelskirchi* (qui comprend la girafe de Thornicroft).
- La girafe du Nord *Giraffa camelopardalis*, avec pour sous-espèces la girafe du Kordofan *G. c. antiquorum*, la girafe de Nubie *G. c. camelopardalis* (qui comprend la girafe de Rothschild), et la girafe d'Afrique de l'Ouest *G. c. peralta*.
- La girafe réticulée *Giraffa reticulata*.
- La girafe du Sud *Giraffa giraffa*, dont les sous-espèces sont la girafe d'Angola *G. g. angolensis* et la girafe d'Afrique du Sud *G. g. giraffe*.

Statut de conservation

Actuellement inscrite sur la Liste rouge de l'UICN dans la catégorie « Préoccupation mineure », la girafe (*Giraffa spp.*) aurait été largement répandue en Afrique, avec une population estimée à plus d'un million d'individus il y a un siècle. Au milieu des années 1980, le nombre de girafes était estimé à environ 153 000 individus (East 1999 ; Fennessy et Brown 2010 ; GCF 2016). Les estimations actuelles parlent d'environ 100 000 girafes vivant à l'état sauvage et, élément important, le GOSG de la CSE de l'UICN met actuellement la dernière main à la première évaluation détaillée de la conservation de la girafe – qui porte sur le nombre, l'aire de répartition et les menaces pour les girafes, et devrait être publiée à la fin 2016. Compte tenu de la diminution générale du nombre de girafes au cours des trois dernières décennies, en particulier de certaines (sous-)espèces, il est probable que le taxon mérite d'être inscrit dans une catégorie indiquant une menace plus élevée sur la Liste rouge de l'UICN. Les évaluations futures des (sous-)espèces seront entreprises en temps utile et la majorité d'entre elles justifieront probablement leur inscription dans une catégorie indiquant une menace élevée sur la Liste rouge de l'UICN.

Bien que quelques (sous-)espèces et populations restent stables ou augmentent, plus particulièrement la girafe du Sud et ses sous-espèces (girafe d'Angola et girafe d'Afrique du Sud), d'autres espèces se trouvent clairement dans une situation plus précaire. Au Niger, la population de girafes était estimée à 49 individus au milieu des années 1990 (Ciofolo *et al.* 2000). Elle est depuis passée à plus de 400 individus en 2015 (Ministère nigérien de l'Environnement, communication personnelle). East (1999) a estimé qu'il restait un peu plus de 500 girafes de Nubie (en ce compris les girafes de Rothschild) en 1998, et qu'il existait des populations inconnues au Soudan (du Sud). Au début des années 1970, la population de girafes dans la Murchison Falls Conservation Area (MFCA) – qui est constituée du parc national de Murchison Falls (PNMF) et des réserves fauniques adjacentes de Bugungu et Karuma, dans le nord-ouest de l'Ouganda – était estimée à 150-200 individus (Rwetsiba 2006; NEMA 2009; Rwetsiba *et al.* 2012). Plusieurs dénombrements aériens d'échantillons d'animaux vivant à l'état sauvage ont été effectués au sein de la MFCA dans les années 1990, et la population était passée à environ 78 girafes en 1991 (Olivier 1991). La population actuelle de girafes de Nubie dans le parc national de Murchison Falls a augmenté et continue de s'accroître depuis la fin des troubles civils dans cette région de l'Ouganda. Le parc naturel abrite désormais la plus grande population naturelle (et en augmentation) restante, estimée à plus de 1 250 individus (M. Brown, données non publiées). Malheureusement, les chiffres concernant la girafe du Kordofan, la girafe Masai et la girafe réticulée ne sont pas aussi prometteurs, car d'importantes diminutions ont été enregistrées au cours des trois dernières décennies, et leur statut de conservation nécessite une mise à jour urgente. Les efforts actuellement entrepris pour mieux estimer les populations de girafes du continent permettront une évaluation plus précise de l'état de conservation de toutes les (sous-)espèces, qui est actuellement limitée par le manque de ressources et de capacités, ainsi que par une méconnaissance générale du sort de la girafe.

Liste rouge de l'UICN --- Espèces

- 2016 – Reste à confirmer (fin 2016 - probablement dans la catégorie indiquant une menace plus élevée)
- 2010 – Préoccupation mineure
- 1996 – Faible risque/dépendant de mesures de conservation

Liste rouge de l'UICN – (sous-)espèces (autres espèces ou sous-espèces non évaluées)

- 2016-2017 – Reste à confirmer (de nombreuses (sous-)espèces probablement dans les catégories les plus menacées)
- 2010 – En danger (*G. c. rothschildi*)¹
- 2008 – En danger (*G. c. peralta*) CITES
- Pas inscrit

Source : Fennessy et Brown 2008 ; Fennessy et Brenneman 2010

¹ Assimilée à *G. c. camelopardalis*

Aire de répartition actuelle

La girafe était autrefois largement répandue dans les zones arides et sèches des savanes d'Afrique subsaharienne, là où il y avait des arbres. Aujourd'hui, l'aire de répartition géographique de la girafe s'est considérablement réduite avec l'expansion des populations humaines et la conversion des terres pour d'autres usages.

La girafe d'Afrique de l'Ouest était autrefois présente du Sénégal au lac Tchad, mais la seule population qui subsiste dans toute cette région vit maintenant dans une petite partie du sud-ouest du Niger. La girafe du Kordofan reste inégalement répartie dans toute l'Afrique centrale, avec environ 2 000 individus présents au nord du Cameroun, au sud du Tchad, en République centrafricaine, au nord-est de la République démocratique du Congo et au sud-ouest du Soudan du Sud. En Afrique de l'Est et du Nord-Est, les girafes réticulées sont encore présentes en nombre relativement important, mais considérablement décimé dans tout le nord du Kenya, et en faible nombre dans le sud et le sud-ouest de l'Éthiopie. On ne dispose pas d'estimations claires pour le sud-est de la Somalie. La girafe de Nubie est présente dans l'ouest de l'Éthiopie et dans le sud-est du Soudan du Sud, tandis que le nord de l'Ouganda est le principal bastion (anciennement la girafe de Rothschild) et que des populations plus petites introduites, réintroduites et augmentées sont disséminées dans des parcs nationaux et des réserves au Kenya et en Ouganda. La girafe Masaï reste relativement largement répandue dans le sud du Kenya et en Tanzanie, et une population plus faible, mais stable est présente dans l'est de la Zambie (anciennement la girafe de Thornicroft), mais leur nombre a diminué de moitié au cours des dernières décennies. Une petite population introduite est présente au Rwanda.

Dans toute l'Afrique australe, les girafes sont relativement abondantes et représentent actuellement plus de 50 % de la population totale de girafes vivant à l'état sauvage en Afrique. Ceci a été favorisé par la réintroduction des girafes dans de nombreuses zones de l'ancienne aire de répartition dans lesquelles elles ont été éliminées ou introduites en dehors de leur aire de répartition naturelle supposée à des fins de conservation, de tourisme ou commerciales. Les girafes d'Angola et d'Afrique du Sud sont actuellement « courantes », tant au sein qu'à l'extérieur des zones protégées en Namibie, au Botswana, au Zimbabwe et en Afrique du Sud. Les girafes d'Angola étaient localement éteintes en Angola, mais ont été réintroduites de Namibie, et d'autres introductions de girafes d'Afrique du Sud dans leur milieu naturel et « hors-limites » ont également été effectuées. De petites populations de girafes d'Afrique du Sud sont naturellement présentes dans le sud-ouest de la Zambie, tandis que des introductions ont eu lieu sur des terres publiques et privées dans tout le sud et le centre du pays, ainsi qu'au Botswana, au Sénégal, en Afrique du Sud, au Swaziland et au Zimbabwe. Au Mozambique, quelques girafes d'Afrique du Sud sont encore présentes dans les zones limitrophes du parc national Kruger, et des (ré-)introductions ont été entreprises dans un petit nombre de parcs et réserves.

Aire de répartition naturelle

- Afrique du Sud, Angola, Botswana, Cameroun, Éthiopie, Kenya, Mozambique, Namibie, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan du Sud, Tanzanie, Zambie, Tchad et Zimbabwe.

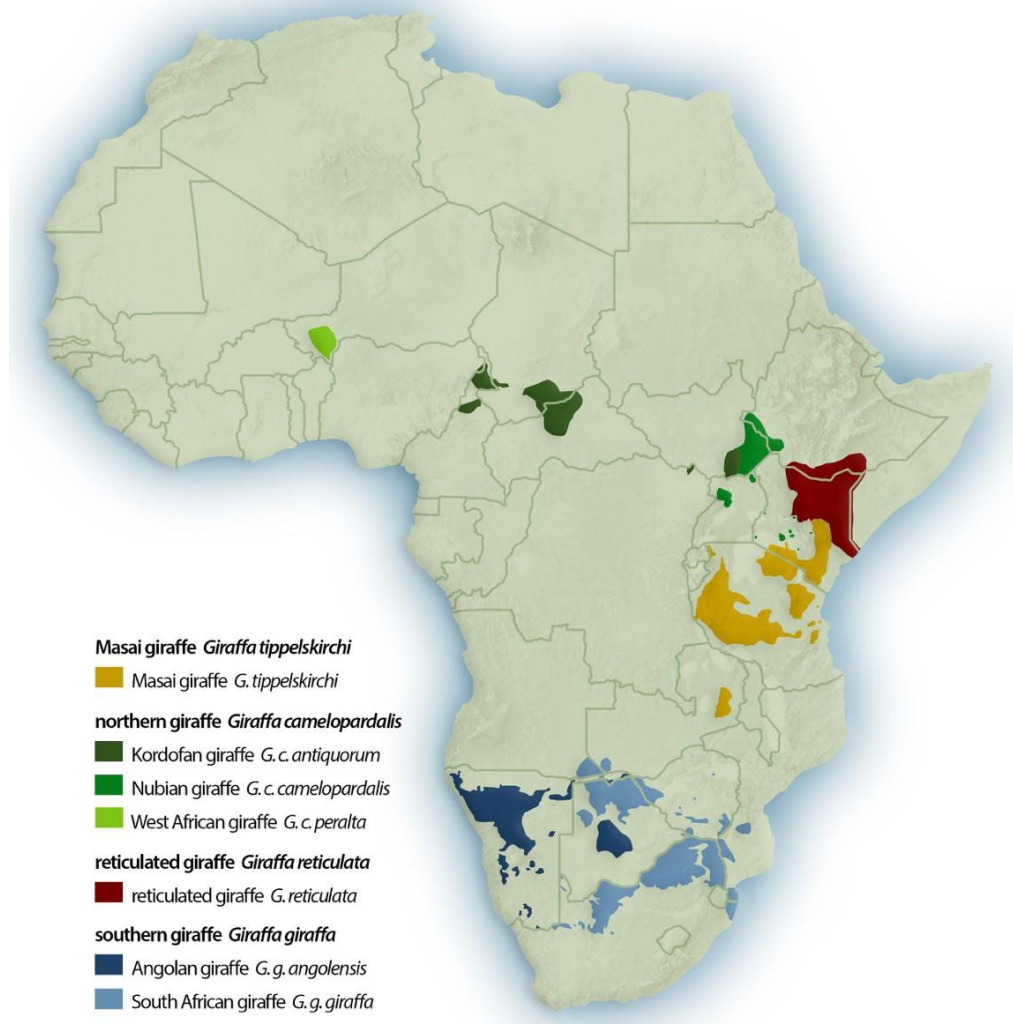
Introduction hors limites

- Afrique du Sud, Angola, Botswana, Kenya, Rwanda, Sénégal, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

Éteinte au niveau régional

- Burkina Faso, Érythrée, Guinée, Malawi, Mali, Mauritanie, Nigeria et Sénégal.

Carte de l'aire de répartition des girafes sur le continent africain



Source : GCF 2016

Principes directeurs

Compte tenu de la complexité des menaces qui pèsent sur la girafe d'Afrique et de la diversité des mesures de conservation nécessaires pour les protéger et les gérer, il est essentiel de définir les *Principes directeurs du Cadre stratégique pour la conservation de la girafe en Afrique*. En tant que « Feuille de route », le document vise à :

- mettre au point et classer par ordre de priorité les mécanismes permettant à toutes les populations de girafes d'Afrique de bénéficier de la reconnaissance, de la protection et du soutien nécessaires pour assurer leur survie future ;
- reconnaître les menaces graves et croissantes auxquelles la girafe est actuellement confrontée, notamment la perte et la fragmentation de son habitat, les changements climatiques, l'abattage illégal pour sa chair et d'autres produits, le commerce illégal au niveau national et potentiellement à l'échelle internationale, le manque de connaissances et d'attention en matière de conservation, et l'insuffisance de capacités institutionnelles et coercitives ;
- mettre en œuvre des mesures visant à prévenir toute nouvelle extinction localisée de la girafe dans toute partie de son aire de répartition ;
- identifier et répondre aux besoins des personnes chargées de protéger les girafes et

- de celles qui côtoient et interagissent avec la girafe ;
- démontrer la valeur de l'action entreprise aux yeux des partenaires et des partisans de la conservation en engageant les États africains de l'aire de répartition de la girafe, les ONG et d'autres parties prenantes en faveur de la transparence, de la responsabilité, de la coordination et de la poursuite d'un objectif commun ; et
 - identifier, au bénéfice de la communauté des donateurs locaux, régionaux et internationaux, des mécanismes permettant de canaliser l'appui aux programmes de conservation des girafes à travers un processus mis au point, détenu, approuvé et géré à l'avenir par les États africains de l'aire de répartition de la girafe, en collaboration avec des partenaires clés.

Stratégies de conservation et de gestion

Objectif 1. Améliorer la connaissance des girafes et de leurs habitats

1.1 Résultat : *L'abondance et la répartition des girafes sont connues et suivies*

1.2 Justification

Notre connaissance de l'abondance et de la répartition des girafes et de leurs (sous-)espèces en Afrique est limitée et incomplète. Sans une meilleure connaissance de l'abondance et de la répartition des girafes, il sera impossible d'élaborer une stratégie ou un plan d'action cohérent, et encore moins de mettre en œuvre des mesures efficaces pour une conservation et une gestion efficaces des girafes.

1.3 Activités

- Consolider les données d'études et d'enquêtes précédemment menées en vue de leur intégration dans la base de données africaine sur les girafes (GiD) ;
- Définir, adapter et/ou mettre au point des protocoles et des outils d'enquête pour l'ensemble de l'aire de répartition des girafes ; les protocoles existants utilisés devraient être maintenus et/ou adaptés selon les besoins, pour une analyse comparative ;
- Mener des enquêtes ciblées sur les girafes dans leur aire de répartition. Il sera particulièrement important de coordonner les recensements des (sous-)espèces et des populations transfrontalières et de maximiser les possibilités d'inclure la girafe dans d'autres enquêtes sur les grands mammifères afin de réaliser des économies d'échelle ;
- Évaluer, mettre à l'essai et/ou promouvoir des méthodes de capture-marquage-recapture afin de quantifier l'abondance et la répartition des girafes dans leur aire de répartition ;
- Encourager la recherche sur l'abondance, la répartition et l'évolution historiques de la girafe par des études biogéographiques ciblées qui tiennent compte de la géologie, des sols et du changement climatique ;
- Rassembler et intégrer les connaissances traditionnelles, y compris les attitudes à l'égard de la girafe, l'interaction avec elle et son utilisation par les communautés locales à travers le continent pour mieux comprendre son aire de répartition historique et actuelle, son utilisation saisonnière et les menaces qui pèsent sur elle ;
- Poursuivre la constitution de la GiD en tant que principale banque de données sur l'abondance et la répartition des girafes collectées sur l'ensemble du continent (terres privées, publiques et communales ; espèces naturelles, introductions, réintroduites et hors limites), et se doter des capacités analytiques nécessaires pour traiter les données ;
- Finaliser et mettre régulièrement à jour les profils nationaux des girafes, établis par la GCF, dans chaque État de l'aire de répartition ;
- Constituer, promouvoir et publier le tout premier état de conservation complet de la girafe en Afrique ;
- Encourager le partage des données et leur prise en compte lors des futures évaluations détaillées de la girafe sur la Liste rouge de l'UICN, ainsi que l'évaluation

- appropriée du nombre et de l'aire de répartition des girafes ;
 - S'appuyer sur les capacités et les ressources existantes auprès des partenaires de conservation de la girafe.
- 2.1 Résultat : *La dynamique des populations de girafes est connue et suivie*
- 2.2 Justification
- Notre connaissance de la dynamique des populations de girafes est insuffisante pour comprendre leur écologie sur l'ensemble de leur aire de répartition. Il est urgent d'étudier les bases écologiques de la dynamique des populations de girafes, les menaces et l'impact de l'animal sur son habitat. Ce dernier point est particulièrement pertinent dans certaines petites aires protégées ou communautaires où les girafes sont « comprimées » dans des aires de répartition restreintes, et peut fournir des renseignements essentiels sur le fonctionnement des écosystèmes, notamment sur la pollinisation et la dispersion des graines.
- 2.3 Activités
- Déterminer les activités et les priorités en matière de recherche en conservation, y compris, mais sans s'y limiter :
 - Établir des références contemporaines et, si possible, historiques de la dynamique des populations et des relations écologiques dans les aires de répartition restreintes, notamment la dynamique des sources et des puits, ainsi que les effets sur l'environnement (végétation, herbivorie, fonction des écosystèmes) ;
 - Évaluer les rôles écologiques de la régulation ascendante et descendante de la dynamique démographique ;
 - Évaluer les effets de la limitation alimentaire sur la démographie des girafes ;
 - Évaluer les effets du braconnage et de la prédation sur la démographie des girafes.
 - Créer et encourager les possibilités de recherche comparative sur les (sous-)espèces pour des études sur la population à l'échelle de l'aire de répartition afin de comparer le comportement et l'écologie (à court et à long terme), avec un accent particulier sur la comparaison des populations naturelles, des populations à répartition restreinte et des populations introduites ou hors limites ;
 - Déterminer les variations géographiques et (sous-)spécifiques dans l'organisation sociale des girafes et leurs implications pour la gestion de leur aire de répartition ;
 - Vérifier s'il existe des variations (sous-)spécifiques et géographiques d'une reproduction saisonnière ou asynchrone ;
 - Comprendre les liens et les possibilités de dispersion des girafes et des corridors, y compris leurs liens avec l'utilisation des terres ;
 - Évaluer et documenter les facteurs de la diminution de la population dans toute l'aire de répartition des girafes en Afrique ;
 - Évaluer la structure génétique des populations et la diversité génétique au sein des populations et entre elles ;
 - Examiner les effets potentiels des goulets d'étranglement de la population et de la dépression endogamique sur la dynamique de la population ;
 - Définir des concepts tels que « troupeau » dans le contexte des études sur la dynamique des populations de girafes et leur comparabilité dans leur aire de répartition.
- 3.1 Résultat : Les mouvements des girafes sont connus
- 3.2 Justification
- La girafe peut se déplacer sur de grandes superficies, mais dans des circonstances particulières, elle peut aussi décider de rester dans de petites zones de base restreintes. Les facteurs qui déterminent l'aire de répartition des girafes sont complexes et nous savons et comprenons peu de choses sur les variations intraspécifiques dans les modèles de répartition. Une série de facteurs sociaux et alimentaires sont importants, notamment le degré d'activité humaine et son impact. L'utilisation de technologies telles que le GPS, le GSM et le suivi par satellite nous permet d'élargir considérablement nos connaissances sur les mouvements des girafes et leur utilisation de l'habitat, en particulier lorsqu'elles sont

associées à des observations sur le terrain.

3.3 Activités

- Réaliser des études sur différentes (sous-)espèces de girafes et sur les tendances de répartition des populations, tant dans leur aire de répartition naturelle qu'au sein des populations (ré-)introduites. Il faudrait également s'efforcer de comprendre les mouvements transfrontaliers qui revêtent une importance particulière, ainsi que la comparabilité au sein et entre les sites et les populations de girafes ;
- Poursuivre le développement et l'expérimentation d'outils de suivi GPS, GSM et par satellite appropriés afin de contribuer à mieux comprendre l'écologie des girafes, leur conservation et leur gestion ;
- Suivre les girafes à l'aide d'une photo d'identification géolocalisée des individus, ainsi que par le biais d'opportunités scientifiques citoyennes.

4.1 Résultat : *L'utilisation de l'habitat de la girafe est mieux comprise*

4.2 Justification

Les données historiques font observer que les girafes évoluent principalement dans les forêts d'acacias, et que l'aire de répartition actuelle des (sous-)espèces de girafes est répartie dans 21 pays d'Afrique subsaharienne. Il existe inévitablement des différences dans les types de végétation, le climat, les politiques de gestion et d'autres facteurs abiotiques dans l'aire de répartition des (sous-)espèces. Les efforts de recherche axés sur ces questions devraient permettre de mieux comprendre l'écologie des girafes.

4.3 Activités

- Élaborer une carte d'adéquation prévue de l'habitat des girafes dans toute l'Afrique subsaharienne afin d'orienter les (ré-)introductions futures et l'allocation des ressources pour la conservation ;
- Évaluer l'utilisation de l'habitat, les préférences et les principales zones occupées par les (sous-) espèces de girafes au sein des populations ciblées et dans leur aire de répartition ;
- Évaluer l'utilisation saisonnière de l'habitat des (sous-)espèces de girafes au sein des populations et dans toute leur aire de répartition ;
- Réaliser la cartographie de l'évaluation de la végétation et de l'habitat, et procéder à la surveillance des aires de répartition existantes et potentielles des girafes, afin d'orienter la gestion actuelle et les opportunités de transfert futures ;
- Évaluer les rôles de la structure de l'habitat, de la composition de la communauté et de la nutrition sur la sélection de l'habitat ;
- Examiner les rôles potentiels de la compétition et de la prédation sur les préférences en matière d'habitat.

5.1 Résultat : *La taxonomie des girafes est réévaluée et mieux comprise*

5.2 Justification

Jusqu'à récemment, il était largement admis qu'il existait une espèce de girafe et neuf sous-espèces. Des données récentes indiquent cependant qu'il existe quatre espèces et cinq sous-espèces de girafes. Plusieurs méthodes de classification des girafes ont été proposées, mais les avancées dans les analyses génétiques et les techniques de biologie moléculaire sont mises à profit pour résoudre le problème lié à la taxonomie des girafes.

5.3 Activités

- Identifier et compléter l'échantillonnage génétique de toutes les principales populations de girafes supplémentaires ou sous-échantillonnées à travers l'Afrique ;
- Améliorer les échantillons génétiques existants provenant des populations échantillonnées, au besoin ;
- Effectuer des échantillonnages génétiques supplémentaires des principales populations muséales à l'échelle internationale, s'il y a lieu ;
- Faciliter le développement et le partage continu de marqueurs génétiques spécifiques aux girafes pour divers aspects de la recherche écologique, y compris, mais sans toutefois s'y limiter :

- la taxonomie
- la paternité
- l'analyse sociale
- la démographie comparative
- Explorer la viabilité et/ou l'amélioration de nouveaux outils d'extraction et d'analyse de l'ADN ;
- Effectuer d'autres évaluations taxonomiques de la girafe au moyen des meilleures analyses génétiques disponibles, de la morphologie, de la phylogéographie et d'autres outils appropriés ;
- Surveiller la diversité génétique, l'hybridation et la consanguinité des populations ciblées, et plus particulièrement des petites populations et des populations restreintes.

6.1 Résultat : *Les transferts de girafes sont basés sur les meilleures pratiques, et toutes les informations de base pertinentes sont disponibles*

6.2 Justification

Même si les girafes ont été (ré-)introduites avec succès dans de nombreuses zones de leur ancienne aire de répartition ou introduites dans de nouveaux paysages à des fins de conservation ou pour d'autres raisons, il reste nécessaire d'entreprendre un suivi régulier et de rassembler les informations sur l'historique des transferts pour éclairer les meilleures pratiques et les politiques de gestion afin de garantir l'avenir de la girafe dans son aire de répartition naturelle. Ces informations seront utiles pour développer une vaste base de données et les meilleures pratiques destinées à accroître le nombre de populations de girafes viables.

6.3 Activités

- Développer une base de données sur l'historique des transferts de (sous-)espèces de girafes dans leur aire de répartition (au sein des pays et entre eux) ;
- Établir des lignes directrices pour la réintroduction de taxons et/ou de (sous-)espèces de girafes conformément aux lignes directrices de l'UICN sur les transferts, ce qui consiste notamment à :
 - identifier des girafes appropriées pour le transfert ;
 - établir des protocoles de pré- et post-suivi ;
 - évaluer les effets liés au stress ;
 - procéder aux transferts transfrontaliers ;
 - consigner les leçons apprises et les meilleures pratiques tirées des expériences de transfert.
- Conseiller et fournir un soutien et une assistance techniques aux gouvernements, aux ONG, au secteur privé et aux autres parties prenantes sur les meilleures pratiques en matière de transfert de girafes et de suivi après le transfert ;
- Recommander, soutenir et consigner le suivi effectué avant et après les réintroductions et les transferts pour mieux comprendre l'effet des transferts de girafes sur leur conservation et leur gestion.

7.1 Résultat : *La physiologie, l'écologie de l'alimentation, le régime alimentaire et les maladies de la girafe sont mieux compris*

7.2 Justification

Les variations morphologiques entre les (sous-)espèces et leur origine géographique donnent à penser que les facteurs biotiques et abiotiques dans l'aire de répartition des girafes pourraient également varier. Cependant, très peu d'études ont exploré ces facteurs en raison du nombre limité d'enquêtes de suivi à long terme des populations de girafes. L'augmentation et l'amélioration des études sur les facteurs susmentionnés devraient permettre d'accroître notre compréhension de l'écologie des girafes dans toute leur aire de répartition.

7.3 Activités

- Encourager la recherche et les publications continues sur la physiologie et les variations morphologiques des girafes ;
- Encourager des recherches plus poussées sur la biologie de la rumination de la girafe,

- y compris, sans toutefois s'y limiter :
- Enquêter sur les taux de rumination ;
 - Enquêter sur le contenu de l'estomac ;
 - Comprendre la prévalence et le rôle potentiel de l'ostéophagie et de la géophagie ;
 - Évaluer les influences environnementales et alimentaires sur le microbiote du rumen.
- Encourager la recherche sur l'utilisation et la qualité du fourrage des girafes, y compris, mais sans s'y limiter :
 - Comprendre le rôle de la nutrition dans le choix d'un régime alimentaire ;
 - Évaluer les carences nutritionnelles dans le contexte de la dynamique des populations ;
 - Examiner le rôle des métabolites secondaires des plantes dans le choix du régime alimentaire ;
 - Évaluer les besoins nutritionnels ;
 - Comprendre les variations géographiques de l'écologie des fourrages des girafes ;
 - Comprendre les effets des variations saisonnières des profils nutritionnels des espèces de brouet communes sur la sélection de l'habitat des girafes et l'utilisation de l'espace.
 - Synthétiser les études publiées sur l'alimentation et le fourrage en un ou plusieurs documents de synthèse complets ;
 - Établir des possibilités de recherche comparative sur les (sous-)espèces pour des études sur la population à l'échelle de l'aire de répartition afin de comparer le fourrage et le régime alimentaire ;
 - Développer une base de données et encourager la recherche sur l'épidémiologie des girafes, les maladies et leur transmission dans leur aire de répartition ;
 - Entreprendre une évaluation de l'abondance et de la répartition des maladies de la peau des girafes dans leur aire de répartition, ainsi que de l'épidémiologie détaillée des populations connues ;
 - Évaluer le besoin de dépendance à l'eau des girafes et leur utilisation des points d'eau dans toute leur aire de répartition.

8.1 Résultat : *La communication entre les girafes est observée et comprise*

8.2 Justification

Des études ont montré que les girafes ont une structure sociale de type fission-fusion, mais la compréhension de la communication entre les girafes est encore très limitée. La communication est essentielle au maintien des réseaux sociaux et il est nécessaire de mieux comprendre ce mécanisme, en particulier au sein des populations de girafes à l'état sauvage. Il convient de noter que les études sur la communication peuvent fournir des informations supplémentaires sur l'écologie des girafes et les associations sociales.

8.3 Activités

- Évaluer les capacités de communication des girafes, y compris, mais sans s'y limiter :
 - Le son - en particulier l'infrason ;
 - Le visuel ;
 - L'olfactif.

9.1 Résultat : *Les nouveaux outils et technologies de recherche sont vérifiés et testés*

9.2 Justification

Au cours des dernières années, des technologies plus sûres et plus efficaces ont été mises au point pour effectuer des relevés non invasifs sur la faune. Les techniques non invasives peuvent être utilisées dans toute une série d'études et permettent ainsi d'améliorer considérablement la connaissance et la compréhension de la dynamique démographique des (sous-)espèces de girafes.

9.3 Activités

- Encourager la recherche pour comprendre l'héritabilité des modèles de pelage au sein des populations ;
- Explorer la viabilité et/ou l'amélioration de nouveaux outils d'extraction et d'analyse de

- l'ADN ;
- Recourir à l'analyse hormonale pour mieux comprendre la physiologie de la reproduction et du stress chez les girafes ;
- Évaluer l'efficacité et les pratiques exemplaires en matière de conservation et de recherche sur les girafes fondées sur la communauté, la participation communautaire ou la science citoyenne ;
- Rassembler, évaluer, mettre à l'essai et faire rapport sur la valeur des diverses méthodes d'enquête et de suivi démographiques, y compris, mais sans s'y limiter :
 - les comptages et le suivi aériens (complet, échantillonnage et infrarouge, véhicule aérien sans pilote) ;
 - les comptages routiers (bandes, transects) ;
 - l'ADN ;
 - les pièges photographiques ;
 - les questionnaires ;
 - les points d'eau ;
 - des photos touristiques : photo avec identification du citoyen scientifique (exemple : GiraffeSpotter).
- Peaufiner l'interface utilisateur, la base de données et la fonction des outils d'identification avec photo ;
- Développer des outils de suivi GPS, GSM et par satellite appropriés pour les girafes.

Objectif 2. Comprendre les dimensions humaines de la conservation des girafes, y compris la réduction des conflits entre les hommes et les girafes, leur abattage illégal et le commerce intérieur des produits dérivés des girafes

1.1 Résultat : *Une meilleure compréhension des dimensions humaines de la conservation des girafes*

1.2 Justification

La dimension humaine de la conservation et de la gestion de la girafe est de plus en plus reconnue par les parties prenantes comme un élément important à comprendre et à intégrer dans la prise de décisions au quotidien. La nature des dimensions humaines de la conservation a changé, et l'accent est passé des priorités traditionnelles aux questions économiques et sociales. Pour contribuer à la conservation des girafes, il est essentiel d'accroître la compréhension, la sensibilisation et la participation du public. Les parties prenantes et les gestionnaires peuvent bénéficier de cette mesure, car les dimensions humaines de la conservation des girafes restent relativement méconnues. Étant donné que la girafe suscite souvent de vives émotions chez le public, sa gestion devient tout autant un enjeu socio-politique que biologique.

1.3 Activités

- Élaborer et mettre en œuvre des enquêtes de base sur les attitudes, les perceptions et les connaissances afin d'évaluer l'importance, la compréhension et la valeur de la girafe dans toute son aire de répartition ;
- Évaluer l'importance culturelle historique et actuelle de la girafe pour les populations de toute son aire de répartition ;
- Mener davantage de recherches en sciences sociales sur la conservation des girafes afin d'évaluer les besoins et les exigences actuels pour contribuer à la conservation et à la gestion de la girafe sur tout le continent africain.

2.1 Résultat : *Évaluation du commerce illégal et de l'abattage de girafes, et prise de mesures pour réduire ces agissements et les conflits entre humains et girafes*

2.2 Justification

Les activités humaines ont conduit à une diminution drastique du nombre de girafes au cours des trois dernières décennies. Des cas d'abattage illégal (braconnage) et de piégeage de girafes ont été enregistrés dans toute l'aire de répartition, mais il existe peu d'études qui quantifient l'effet de ces activités et d'autres activités anthropiques. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour orienter et éclairer la conservation et la

gestion ciblées des girafes.

2.3 Activités

- Évaluer et surveiller le niveau d'exploitation, de récolte et de commerce illégaux de girafes dans leur aire de répartition ;
- Établir des rapports sur les incidents de chasse illégale (braconnage), signaler ces cas et mener des enquêtes sur les girafes ;
- Évaluer l'impact de la perte et de la destruction des habitats sur l'abondance et la répartition des girafes ;
- Évaluer les impacts de la girafe sur l'agriculture dans toute son aire de répartition ;
- Recenser et comprendre les mythes qui entretiennent la chasse illégale (braconnage) de la girafe à des fins médicales ;
- Recueillir et mieux comprendre les perceptions humaines à l'égard de la girafe, y compris l'utilisation des produits, les raisons du braconnage, l'attrait touristique, l'interaction entre les hommes et les girafes captives et les attitudes y relatives, ainsi que les interactions hommes-girafes et les conflits (leur évitement) ;
- Passer en revue les conflits hommes-girafes et les problèmes de gestion qui coexistent au sein et à travers leur aire de répartition ;
- Évaluer toute autre menace qui aura un impact sur la conservation et la gestion des girafes ;
- Développer une base de données sur les politiques et les lois régissant la chasse de la girafe en Afrique, ainsi que sur le nombre d'individus chassés et les pays concernés ;
- Entreprendre une évaluation du commerce des produits dérivés de la girafe conformément à la méthodologie de la CITES.

Objectif 3. Obtenir l'appui de l'ensemble de la communauté en faveur de l'éducation, de la sensibilisation, de la conservation et de la gestion des girafes

1.1 Résultat : *Le grand public est conscient de l'importance de la conservation de la girafe, comprend parfaitement cet aspect et s'inscrit en sa faveur*

1.2 Justification

L'éducation et la participation du grand public aux principes de conservation et de gestion des girafes sont essentielles au succès à long terme de la conservation des girafes à l'état sauvage. Les informations sur les girafes disponibles au grand public sont généralement limitées et parfois inexactes. Des campagnes de sensibilisation continues destinées à tous les secteurs de la société doivent être développées et mises en œuvre (à l'exemple de la Journée mondiale de la girafe, qui est célébrée le 21 juin). Ces campagnes doivent être à la fois vastes et ciblées, selon le cas, et aller de la diffusion d'informations sur l'abondance et la distribution des girafes, la conservation, les menaces et les impacts, l'importance économique, etc. au meilleur moyen pour le grand public d'apporter sa contribution.

1.3 Activités

- Collaborer avec tous les secteurs (gouvernement, ONG, institutions, etc.), tant sur le plan communautaire qu'à l'international, pour lancer et mener des campagnes de sensibilisation précises. Les zoos et les aquariums internationaux accueillent par exemple plus de 100 millions de visiteurs par an, et sont les mieux indiqués pour la sensibilisation et le soutien ;
- Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation en recourant à divers moyens, notamment les présentations et les réseaux sociaux, la presse écrite et la télévision/radio ;
- Encourager les médias à s'intéresser à la conservation et à la gestion des girafes afin de produire des supports pertinents sur la girafe, y compris des documentaires, la presse populaire, etc., et ne pas se limiter aux pays d'expression anglaise ;
- Mobiliser des fonds, de la logistique et de l'équipement dédiés à la conservation et à la gestion des girafes, notamment à travers les partenariats zoo-zoo et les réseaux sociaux, entre autres ;
- Élaborer des supports d'éducation et de sensibilisation ciblés à l'intention de divers publics, notamment les zoos, les écoles, le grand public et les médias ;

- Créer et rendre accessible une photothèque et une médiathèque sur les (sous-)espèces afin de contribuer à la conservation et à la sensibilisation sur les girafes (à l'exemple du Giraffe Resource Centre) ;
- Poursuivre l'élaboration et la diffusion du bulletin Giraffid, un bulletin d'information du GOSG de la CSE de l'UICN et soutenu par les partenaires ;
- Développer des collaborations financières avec les zoos et les consortiums de zoo pour soutenir la conservation et la gestion des girafes à l'état sauvage ;
- Évaluer et identifier de nouveaux mécanismes de financement pour soutenir la conservation et la gestion des girafes, y compris, mais sans s'y limiter :
 - Adoption de girafes vivant à l'état sauvage ;
 - Parrainage de colliers de girafes ;
 - Chasse verte ;
 - Commission de promotion ;
 - Mécénat d'entreprise ;
 - Événements et activités ciblés ;
 - Programme d'ambassadeurs de la girafe - VIP et spécifique à la communauté scientifique/des protecteurs de l'environnement.

- Constituer un portefeuille « vivant » de contacts avec les médias (dans autant de pays que possible) pour le partage des nouvelles et des communiqués de presse afin d'attirer davantage l'attention internationale ;
- Développer des programmes de promoteurs volontaires de la conservation des girafes afin de soutenir la conservation et la gestion de l'espèce dans toute son aire de répartition ;
- Mobiliser et éduquer les « ambassadeurs » de chaque taxon de girafes ;
- Organiser et convoquer des réunions ciblant la conservation et la gestion des girafes afin d'identifier et de délibérer sur les questions prioritaires, et partager des informations actualisées pour la conservation et la gestion des girafes ;
- Élaborer une stratégie de communication et de marketing appropriée pour faciliter la mise en œuvre de toute future stratégie ou plan de conservation des girafes ;
- Rendre accessible au grand public les informations pertinentes sur les lois relatives à la girafe pour plus de transparence.

Objectif 4. Faciliter la collecte et la distribution de la littérature sur les girafes à l'ensemble de la communauté

1.1 Résultat : *Accessibilité accrue de la littérature sur les girafes à la communauté scientifique et à l'ensemble de la communauté*

1.2 Justification

Comme les populations de girafes sont peu étudiées, la littérature scientifique et la documentation parallèle restent rares et peu accessibles à l'ensemble de la communauté, ce qui réduit les efforts et les préoccupations en matière de recherche, de conservation et de gestion. Une base de données centralisée sur la littérature et les informations relatives à la girafe devrait permettre de définir les priorités en matière de recherche, de politiques de gestion, de production de supports éducatifs et de sensibilisation aux problèmes pertinents pour la conservation des girafes, en veillant à ce que des informations exactes et à jour soient mises à la disposition de l'ensemble de la communauté.

1.3 Activités

- Établir une base de données dédiée (et vivante) sur la littérature scientifique et la documentation parallèle relatives aux girafes, à l'exemple du *Giraffe Resource Centre* ;
- Fournir des conseils et/ou mettre régulièrement à jour les sites Web pertinents sur les girafes avec des informations pertinentes et précises, notamment sur les numéros de (sous-)espèces, la taxonomie, les projets, entre autres ;
- Recueillir et authentifier des histoires relatives à des girafes spécifiques et les relier à des campagnes concernant l'espèce ou la sous-espèce ;

- Évaluer et partager des supports éducatifs, et assurer une sensibilisation appropriée à travers l'Afrique, notamment en ce qui concerne les avantages économiques de la conservation par rapport à la chasse illégale (braconnage) ;
- Développer et distribuer des supports éducatifs sur la girafe et réaliser des présentations en langues locales dans les écoles et au sein des communautés à travers l'Afrique ;
- Informer et éduquer les responsables de la conservation publics, privés et de la société civile sur la valeur de la girafe ;
- Informer et éduquer les guides touristiques en élaborant des cours et/ou des supports ciblés sur les girafes, le cas échéant ;
- Développer un label « Girafe » : les zoos ont un rôle important à jouer et recherchent du soutien par le biais de collectes de fonds et de campagnes de sensibilisation sur l'état de conservation, notamment en suscitant l'intérêt des élèves et du public en général ;
- Développer, identifier et vendre des supports pour soutenir les activités de conservation des girafes à l'état sauvage ;
- Évaluer la viabilité de la présentation de projets de conservation de girafes à l'état sauvage directement aux visiteurs du zoo en intégrant des webcams, des discussions en direct avec des équipes de terrain, des blogs, dans des expositions et des sites Web dédiés aux girafes.

Objectif 5. Soutenir le développement de stratégies/plans d'action nationaux ou spécifiques aux (sous-)espèces sur l'ensemble de l'aire de répartition des girafes

1.1 Résultat : *Développement de nouvelles stratégies et de nouveaux plans d'action nationaux ou spécifiques aux (sous-)espèces*

1.2 Justification

Afin d'enrayer la diminution des (sous-)espèces de girafes dans leur aire de répartition, des stratégies et des plans d'action sont nécessaires pour identifier les priorités de conservation, de gestion et de recherche des girafes, recenser les parties prenantes, et lancer des initiatives tant vastes que spécifiques pour promouvoir leur durabilité à long terme. La recherche devrait par exemple se concentrer sur les besoins de conservation des (sous-)espèces dans différents pays afin de maximiser leur succès.

1.3 Activités

- Développer et mettre en place des processus pour aider les gouvernements à mettre en œuvre et à évaluer l'efficacité des stratégies ou plans d'action nationaux et/ou spécifiques à des (sous-) espèces, notamment en encourageant les gouvernements à élaborer des stratégies et des plans d'action, et fournir un appui technique et financier à la mise en œuvre de ces plans ;
- Créer un réseau de représentants/coordonateurs régionaux pour chaque (sous-)espèce de girafe afin d'assurer la liaison avec les gouvernements, les ONG, les acteurs locaux, entre autres, et, ce faisant, développer et maintenir des relations de travail essentielles avec tous les collaborateurs et partenaires concernés ;
- Entreprendre une évaluation du commerce de la girafe afin de déterminer la nécessité d'une inscription éventuelle à la CITES ;
- Entreprendre une évaluation à l'échelle continentale de la chasse illégale (braconnage) de la girafe et de ses impacts actuels et potentiels futurs sur son état de conservation et son rôle écologique.

Objectif 6. Renforcer et soutenir le développement des capacités humaines en matière de conservation et de gestion des girafes dans toute l'Afrique

1.1 Résultat : *Des spécialistes de la conservation compétents et engagés à travers le continent africain*

1.2 Justification

Le développement d'un cadre d'étudiants, de chercheurs, de gestionnaires et de spécialistes de la conservation africains et internationaux pour la conservation des girafes destiné à orienter la conservation à long terme des girafes est fondamental pour la survie des (sous-)espèces. L'appui en faveur de l'éducation et du développement des compétences des jeunes Africains devrait être prioritaire, tout en encourageant les spécialistes de la conservation internationaux et les parties prenantes à s'engager, à partager leurs compétences et à fournir des opportunités de développement des capacités.

1.3 Activités

- Proposer des programmes ciblés et des opportunités aux jeunes spécialistes de la conservation africains en matière de conservation et de gestion des girafes ;
- Permettre aux jeunes spécialistes de la conservation africains d'accéder à des programmes d'éducation, de travail et de stages, tout en offrant des opportunités aux spécialistes de la conservation internationaux ;
- Soutenir le renforcement des capacités nationales en matière de conservation et de gestion des girafes, ainsi que le soutien et la formation des spécialistes de la conservation et des responsables de la gestion des girafes en début de carrière.

Conclusion

Le nombre de girafes a considérablement diminué au cours des trois dernières décennies. Leur conservation devrait donc bénéficier grandement d'une approche mieux coordonnée et orientée. Il est clair qu'il est nécessaire d'accroître le soutien et la collaboration des parties prenantes locales, régionales et internationales, des gouvernements aux communautés, pour jouer un rôle croissant dans le développement, la mise en œuvre et la coordination de la conservation de la girafe en Afrique. Toutefois, ce besoin doit être analysé à la lumière des ressources et des activités actuellement limitées, d'où l'importance d'établir des priorités. L'objectif à long terme est d'accroître le nombre d'activités de conservation des girafes qui bénéficient d'un soutien accru et suscitent une prise de conscience internationale afin d'assurer un avenir durable à toutes les populations de girafes en Afrique dans leur habitat naturel.

Le rôle des acteurs de la conservation des girafes est essentiel dans le développement, le financement et la facilitation des projets de conservation et de recherche sur les girafes, l'appui technique, et la collaboration au niveau international et entre les États africains de l'aire de répartition des girafes. La mise en œuvre de cette stratégie-cadre devrait être guidée par les besoins de conservation et de gestion de chaque (sous-)espèce et des pays de son aire de répartition. Cette stratégie-cadre doit être considérée comme une première étape dans la constitution d'une « feuille de route » qui devra guider les parties prenantes dans leurs efforts de conservation des girafes. Elle s'inscrit en faveur d'une collaboration complémentaire et efficace visant à combler les lacunes en matière de connaissances, à minimiser les chevauchements et les répétitions et à contribuer à une meilleure conservation de la girafe avant qu'il soit trop tard.

Remerciements

Nous adressons nos remerciements aux participants à la conférence Giraffe Indaba I, à la Giraffe Conservation Foundation, ainsi qu'à Michael Butler Brown, Thomas Leiden, Robert Montgomery et David O'Connor, qui ont pris le temps de passer en revue et de contribuer à la rédaction du présent document.